



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Service 341- MB

ARRETE N° 1150/2022
Portant de délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu les articles L 2131-1 et R 2131-I du code général des collectivités territoriales

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie BRAUN**, Directrice du Secrétariat Général pour la signature des certificats de publication sous forme électronique des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sur le site internet de la Ville de Mulhouse.

En son absence, la signature des certificats de publication est accordée, dans les mêmes conditions à **Madame Delphine STRAUB**.

Article 2 :

Les délégations visées à l'article 2 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées.

Article 4 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au Registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressées,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- à M. le Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

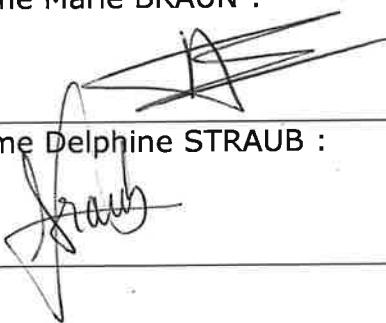
Fait à Mulhouse, le 01^{er} Juillet 2022

Madame le Maire,



Michèle LUTZ

Spécimen de signature de Madame Marie BRAUN :



Spécimen de signature de Madame Delphine STRAUB :



Copie :

- au service du contrôle comptabilité centrale pour information,
- au service communication de la Ville de Mulhouse pour information,
- au service Ressources humaines pour information.